

# COMPTE- RENDU D'INFORMATIONS SYNDICALES

Négociation sur l'accord de méthode – 30 janvier 2024 (R1)

Délégation **FORCE OUVRIERE** :

- Manuel AIRES (**FO** PARIS SUD, RS **FO** au CSEC).
- Mouloud HAMMOUR (**FO** PARIS NORD, secrétaire du CSEC).
- Jacques MOSSE-BIAGGINI (DSC **FO**).
- Salim RADJAH (**FO** Logistique).

Pour rappel, **FO** avait demandé et obtenu la négociation d'un accord de méthode afin de bien « border » le déroulement des futures négociations concernant le projet de PSE touchant les salariés de la plateforme logistique de St Georges d'Espérance.

**FO** revendique avant tout un étalement du planning dans le temps car le planning initial proposé par la direction rendrait le processus très difficile à mener dans des conditions sereines sachant que sont à mener une information consultation du CSEC, une information consultation du CSE logistique, la négociation de l'accord PSE ainsi que les différentes expertises. Ainsi, la date finale d'information consultation au 18 mars 2024 est extrêmement problématique. Outre la période de vacances de février qui va gêner la mise en place des délégations syndicales, **FO** souligne que les expertises ne pourront jamais être menées correctement dans un délai aussi court.

**FO** renchérit en expliquant que cette « deadline » imposée par Conforama est inapplicable si elle est maintenue, sachant que les élus du CSE logistique ont déjà besoin de temps pour se « relever » de l'épreuve qu'ils subissent de plein fouet, afin d'effectuer leur mission dans de meilleures conditions.

La direction propose qu'APEX soit mandatée (suite à la décision du CSEC) pour expertiser ce qui est d'ordre national (le PSE ayant des impacts également en-dehors de la logistique) et SESAME pour la partie spécifique à la logistique et notamment la partie sur les risques psychosociaux (suite au vote du CSEE de St Georges). Cette décision semble juste et équitable selon **FO**.

La direction « déroule » le projet d'accord de méthode qu'elle avait transmis aux organisations syndicales le 25 janvier 2024 en commençant par le planning des réunions de négociation avec les organisations syndicales.

Plusieurs dates sont discutées :

- Réunion 1 (catégories professionnelles et critères d'ordre des licenciements, reclassement interne) : 6 février 2024 à 9h30, préparatoire le 5 février.
- Réunion 2 (reclassement interne) : 16 février, préparatoire le 15.
- Réunion 3 (reclassement externe) : 29 février, préparatoire le 28.
- Réunion 4 (reclassement externe) : 13 mars, préparatoire le 12.

**FO** revendique qu'une de ces réunions de négociation soit délocalisée à Saint Georges d'Espérance.

*Les CR **FO** ont pour seul objectif d'informer les salariés, avec objectivité et dans les meilleurs délais, de tous les débats auxquels nous participons. Ils ne sont pas des outils de propagande ni de dénigrement des autres organisations syndicales*

**FO** revendique la présence d'un ou d'une sténotypiste durant les réunions de négociation.

**FO** revendique un détachement total des élus et mandatés de Saint Georges durant l'ensemble de la négociation et jusqu'à la fin de la procédure.

**FO** revendique que chaque OS qui le souhaite soit accompagnée par un cabinet d'expert de son choix pour une journée, et par un avocat de son choix pendant une autre journée, pour 2 jours de réunions de travail avec prise en charge des honoraires par Conforama.

Calendrier des réunions du CSEC.

**FO** rappelle son opposition à la date finale du processus imposée par la direction (18 mars 2024), qui interdit de travailler dans des conditions sereines, y compris pour les experts censés rendre des rapports dans un délai quasiment impossible.

**FO** revendique la présence des DSC qui n'en sont pas membres aux réunions du CSEC consacrées au PSE ainsi qu'à leurs réunions préparatoires.

**FO** affirme que le Cabinet d'expert ne pourra certainement pas travailler sereinement avec les délais légaux imposés par la direction et ne pourra pas rendre un rapport d'étape début mars. Notre Camarade Salim, qui représente pour **FO** les salariés de Saint Georges, affirme qu'il compte saisir la DRIEETS pour demander une augmentation des délais préfix. Il répond à la direction, qui prétend que les salariés de Saint Georges seraient pressés de voir le processus terminé, qu'il n'en est rien ! Salim insiste sur le rapport d'expertise RPS, qui n'a aucune chance d'être terminé en si peu de temps.

**FO** demande à plusieurs reprises **pourquoi la direction est-elle si pressée et, devant les réponses évasives de la direction, demande (sans réponse) s'il n'y a pas un problème lié au bail ?** **FO** affirme que la balle est dans le camp de la direction : **si elle octroyait 3 mois de salaire par année d'ancienneté en tant qu'indemnité supra-légale au lieu des 0,25 mois initialement proposés, le délai préfix légal ne poserait pas un problème !**

Notre DSC **FO** se met en colère : **les actionnaires qui commanditent ce projet et exigent qu'il soit mené à toute vitesse n'ont aucune chance de se retrouver un jour à pointer à France Travail. Il s'agit d'argent bien entendu, mais avant tout d'un problème humain.**

Notre Camarade Salim revendique qu'une des réunions du CSEC se tienne à Saint Georges. La direction ne semble pas accepter...

Le planning suivant est proposé, après moult discussions :

- Plénière le 27 février (préparatoire le 26).
- Plénière les 19 et 20 mars (préparatoire le 18). Donc R1 de la NAO prévue le 19 reportée...
- La direction « accepterait » de reporter le délai préfix le 28 mars... Le conditionnel est de mise !

### Moyens du CSEC.

**FO** revendique l'octroi de 7 heures de délégation mensuelles pour les membres titulaires du CSEC durant le processus d'information consultation, afin de pouvoir étudier avec sérieux les dossiers et rapports d'expertise divers.

Calendrier des réunions du CSEE de Saint Georges : ce point sera traité lors de la réunion du 2 février.